



**DIRECTION DU COMMISSARIAT
D'OUTRE-MER DE GUYANE**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
RC N° 2020-05**

**Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle en
Guyane.**

Le présent règlement de consultation comprend 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13

Date limite de remise des offres : 21 août 2020 avant 11h00 (heure locale)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC	3
ARTICLE 2 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	3
ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION.....	3
3.1. Objet.....	3
3.2. Définition de la procédure.....	3
3.3. Allotissement.....	3
3.4. Variante.....	4
3.5. Groupement d'opérateurs économiques.....	4
ARTICLE 4 : CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	4
ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHE – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
5.1. Durée du marché	4
5.2. Délai de validité des offres.....	4
ARTICLE 6 : MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER, COMPOSITION ET ENVOI DU PLI	4
6.1. Modalités de retrait des dossiers	4
6.2. Composition du pli.....	4
6.3. Les échantillons.....	5
6.4. Informations complémentaires	8
6.5. Modalités d'envoi du pli	9
6.6. Interdictions de soumissionner.....	10
ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES – ATTRIBUTION DU MARCHE.....	10
7.1. Jugement des offres.....	10
7.2. Attribution du marché	11
ARTICLE 8 : DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES (DLRO) ET HORODATAGE.....	11
MODELE DE POUVOIR	12
TERMINOLOGIE.....	13

ARTICLE 1 : ACHETEUR PUBLIC

MINISTERE DES ARMEES

Groupement de soutien de la base de défense de Guyane

Direction du commissariat d'outre-mer de Guyane

Bureau des marchés et de l'achat

Quartier Loubère – CS 56019

97306 Cayenne cedex

Téléphone : 05 94 39 59 60

Courriel : dicom-guf-saf-smp-referent.fct@intradef.gouv.fr

Type d'acheteur : Etat.

ARTICLE 2 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront utiliser le module « poser une question » de la consultation mise en ligne sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr) Ces demandes de renseignements complémentaires et les éventuelles demandes de report de délai de remise des plis devront faire l'objet d'une demande écrite sur la Plateforme des Achats de l'Etat **au plus tard 4 jours calendaires avant la date limite de dépôts des offres.**

En cas de difficulté avec le site PLACE, les candidats pourront s'adresser à la DICOM :

Bureau des marchés et de l'achat

Quartier Loubère – CS 56019

97306 Cayenne cedex

Téléphone : 05 94 39 59 60

Courriel : dicom-guf-saf-smp.referent.fct@intradef.gouv.fr

Pour toutes questions relatives aux PME/PMI, le correspondant est le chef du bureau des marchés et de l'achat :

Téléphone : 05 94 39 59 60

Courriel : dicom-guf-saf-smp.referent.fct@intradef.gouv.fr

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION

3.1. Objet

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison d'équipements de protection individuelle en Guyane.

Code CPV : 35810000-5 « Equipement individuel »

Langue : les documents à produire seront entièrement rédigés en langue française. Si les documents ne sont pas rédigés en français, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

Unité monétaire : le marché est à conclure dans l'unité monétaire : Euro.

3.2. Définition de la procédure

Le présent marché public est passé en application des dispositions des articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Cet accord-cadre est à bons de commande sans minimum et sans maximum défini en valeur, conformément aux articles L.2125-1, R.2162-1, R.2162-4 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la commande publique.

Montant estimatif du marché public : 1 056 000,00 € TTC. Ce montant n'a pas de valeur contractuelle.

3.3. Allotissement

La procédure n'est pas allotie et donne lieu à l'attribution d'un (1) marché public.

3.4. Variante

Il n'y a pas de variante dans cette procédure.

3.5. Groupement d'opérateurs économiques

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire pour la bonne exécution et coordination des prestations.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il se verra contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements. Un même prestataire ne pourra non plus être mandataire de plus d'un groupement par marché.

ARTICLE 4 : CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Cette clause est détaillée à l'article 4.7 du CCP 2020-05.

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

5.1. Durée du marché

Le présent marché public est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de la date de début d'exécution définie à l'article 2.1 du CCP. Il peut être renouvelé par tacite reconduction à chaque date anniversaire de la notification.

5.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 6 : MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER, COMPOSITION ET ENVOI DU PLI

6.1. Modalités de retrait des dossiers

Le dossier de consultation doit être téléchargé sur la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) via le site www.marches-publics.gouv.fr.

6.2. Composition du pli

L'offre doit comporter les documents suivants :

- **l'acte d'engagement et ses annexes** ⁽¹⁾ : ces documents doivent être renseignés, datés et signés par la personne habilitée à engager l'entreprise. L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants (DC4), et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants de premier rang désignés au marché.
- **les bordereaux des prix unitaires (BPU) et le catalogue fournisseur** ⁽¹⁾ renseignés, datés et signés par la personne habilitée à engager la société. Le fichier BPU est constitué de 9 onglets dont toutes les cases doivent être renseignées. Le catalogue doit contenir tous les produits qui ne figurent pas aux BPU. Ce catalogue doit notamment présenter pour chaque produit une colonne pour le prix public, une colonne avec le taux de réduction unique accordé aux bénéficiaires du marché, une colonne présentant le montant de la remise accordée et une colonne présentant le prix remis.
- **l'annexe n° 2 à l'acte d'engagement - Cadre réponse - Délai de livraison d'une commande normale** ⁽¹⁾ renseignée (les éléments demandés devront être présents sans renvoi à un éventuel mémoire technique) par la personne habilitée à engager la société ;

- **les attestations et certificats fiscaux et sociaux** ⁽¹⁾ délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (URSSAF ou équivalent) ;
- **les fiches techniques des différents EPI** ;
- **les treize (13) échantillons demandés.** Ces échantillons doivent parvenir au bureau marché au plus tard à la date et l'heure limite de remise des offres. Les modes de transmission sont : colis postal ou livreur.

L'absence des fiches techniques et/ou des échantillons entraîne le rejet de l'offre.

- **la lettre de candidature (imprimé DC1)** ⁽¹⁾ ;
- **la déclaration du candidat** dûment renseignée et signée (imprimé DC2) ⁽¹⁾;
- **la lettre de délégation de pouvoir, le cas échéant, de la personne habilitée à engager la société;**
- **la copie des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire;**
- **la preuve de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM) ou l'extrait K-Bis**⁽¹⁾ ou équivalent datant de moins de six mois;
- **un relevé d'identité bancaire**⁽¹⁾ (RIB);
- **une attestation d'assurance des risques professionnels de l'entreprise**⁽¹⁾ tel que prévu à l'article R2142-12 du code de la commande publique.

Les documents de type « PDF » doivent être accompagnés des versions de type « Word » ou « Excel » pour permettre leur exploitation.

⁽¹⁾ À joindre **obligatoirement**. En cas de **non production**, l'offre sera jugée **irrecevable**.

6.3. Les échantillons

L'offre du soumissionnaire devra être accompagnée des échantillons listés ci-dessous accompagnés de leurs fiches techniques. Ces échantillons serviront à évaluer techniquement les produits et ne donneront pas lieu au versement d'une prime.

Les échantillons sont à fournir obligatoirement, sous peine de rejet de l'offre.

	Désignation	Norme	Niveau d'exigence	Taille
1	Lunettes protection : - monture nylon oculaire en polycarbonate, - teinté sombre, - anti-rayure.	EN 166 - 172 - 1836	UV classe 4	
2	Gant manutention légère : - fleur de bovin souple, - poignet élastique, protège artère	EN 420 - 388	3132 -	9
3	Gant manutention moyenne type maîtrise : - cuir bovin, - serrage élastique, index d'une pièce	EN 420 - 388	3122	10
4	Gant protection travail mécanique	EN 420 - 388 - 374	2121	9
5	Gant pour l'assurage et le rappel (monteur d'antenne) : - trou d'attache gants au harnais, - poignet avec fenêtre velcro	EN 420 – EN 388	3133	9
6	Gant nitrile à usage unique (non poudré / non stérile / ambidextre) - noir	EN 420 - 388 EN 374-1, 2 et 3	3102	9
7	Gant anti-coupure	EN 420 - 388	4532 – 454X	9
8	Chaussure de sécurité haute mixte	EN 20345	S3 SRA – HRO	43
9	Chaussure de sécurité basse aérée mixte	EN 20345	S3 SRA – HRO	45
10	Pantalon de travail : - 320g/m2, - 100% coton, - vert, bleu Bugatti, vert Army, bleu navy gendarmerie	EN 340	CE	44

11	Pantalon de travail : - 320g/m2, - coton/polyester, - vert, bleu Bugatti. vert us	EN 340	CE	44
12	Pantalon avec genouillères : - 300g/m2, - 60% coton, - genoux renforcés,- poches compartimentées porte-outils, - vert	CE		44
13	Tee-shirt : - 150 g/m2, - 100% coton, - bleu navy gendarmerie	EN 340		L

6.3.1 Modalités d'envoi des échantillons

Les échantillons peuvent être adressés par voie postale en recommandé avec accusé de réception obligatoirement ou contre récépissé au porteur à l'adresse suivante :

DICOM/GSBdD

Bureau des marchés et de l'achat

Quartier Loubère - CS 56019

97306 Cayenne cedex

ou déposés à l'adresse ci-dessus jusqu'à la date limite de remise des offres contre remise d'un récépissé, chaque jour ouvrable du lundi au vendredi de 7 heures à 12 heures et de 7 heures à 11 heures le jour de la date limite de remise des offres.

Les articles déposés à titre d'échantillons ne doivent comporter aucune indication permettant d'identifier le soumissionnaire. Seule une étiquette amovible doit mentionner le nom de ce dernier.

En l'absence des échantillons ou en cas de dépôt hors délai, l'offre sera considérée comme irrégulière.

6.3.2 Importance des échantillons demandés

Les échantillons sont définis comme l'exemplaire d'un produit servant à la sélection des offres. Ils font partie de l'offre du candidat. Une fois le marché notifié, les échantillons accompagnés des observations ou des réserves techniques levées par le titulaire servent à la comparaison avec les produits livrés. Les échantillons sont donc des modèles représentatifs des livraisons à venir.

Les échantillons du candidat retenu sont conservés par l'administration à titre de spécimen.

Le titulaire s'engage à livrer, dans le cadre du marché, un produit strictement identique à l'échantillon proposé.

6.3.3 Remise et restitution des échantillons

Les candidats prennent à leur charge les frais de transport et si besoin, les formalités et frais de douane, concernant l'envoi et le retrait des échantillons.

Les candidats tiennent compte du délai d'acheminement en Guyane pour l'envoi des échantillons.

Les échantillons font partie de l'offre et sont remis en même temps que cette dernière.

Après évaluation des échantillons et au plus tard dans un délai d'un mois suivant la notification du marché, les échantillons seront remis, sur place, au(x) candidat(s) non retenu(s) ou à son (leur) représentant désigné.

Les échantillons qui n'ont pas été retirés dans le délai d'un mois, seront considérés comme étant abandonnés au profit de l'administration.

6.4. Informations complémentaires

Le dépôt d'offre vaut acceptation sans réserves des pièces constitutives du marché.

Le D.C.E. est composé des documents suivants :

- le présent règlement de la consultation et ses annexes ;
- le cahier des clauses particulières et ses annexes ;
- l'acte d'engagement et ses annexes.

Les différents formulaires sont téléchargeables sur le site :

www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics.

Le dossier de consultation est téléchargeable dans son intégralité sur le site internet :

www.marches-publics.gouv.fr.

L'administration se réserve le droit d'apporter, avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications au dossier de consultation.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats ont la possibilité de poser des questions au Pouvoir Adjudicateur jusqu'à **6** jours avant la date limite de réception des offres.

NOTA :

lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation ou de l'exécution du marché, placé dans l'une des situations mentionnées aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, le RPA peut procéder à la résiliation du marché conformément à l'article 49 de ladite ordonnance.

6.5. Modalités d'envoi du pli

Les plis sont **transmis obligatoirement, depuis le 1^{er} octobre 2018, par voie dématérialisée sur le site de la PLACE à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr**, après avoir effectué les opérations d'inscription requises.

Un guide d'utilisation de la PLACE, indiquant la procédure est annexé au présent RC.

La date et l'heure limite de dépôt des plis sont fixées en première page du présent RC.

En cas de groupement :

L'acte d'engagement (joint au dossier de consultation des entreprises) doit être complété.

- Si le groupement se présente sous la forme d'un groupement conjoint, l'acte d'engagement doit détailler le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à exécuter.
- Si le groupement se présente sous la forme d'un groupement solidaire, l'acte d'engagement indique le montant total et l'ensemble des prestations que les membres du groupement s'engagent solidairement à réaliser.

Quelle que soit la forme de groupement, l'acte d'engagement doit être signé par les entreprises membres du groupement ou par le mandataire ayant reçu habilitations pour signer l'acte d'engagement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Remarques :

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de la production des documents demandés qui conditionnent l'étude de l'offre.

Le dépôt d'un pli impose au candidat son adhésion aux conditions du présent RC et aux spécifications décrites dans le cahier des clauses particulières (CCP).

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limite de réception des plis ne seront pas étudiés.

Le candidat devra s'assurer que les messages envoyés via la PLACE, notamment depuis l'adresse « nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr » ne sont pas traités comme des « courriers indésirables » (« SPAM »).

En cas de production de documents volumineux, le candidat doit privilégier le support électronique, de type clef USB ou CD-ROM.

6.6. Interdictions de soumissionner

Ne sont pas admises à soumissionner les entreprises, les personnes morales ou physiques se trouvant dans l'une des situations définies aux sous-sections 1 et 4 de la section V de l'ordonnance susvisée.

De plus, les entreprises « en observation » au titre d'une procédure de redressement judiciaire, sont considérées comme ne remplissant pas les conditions d'accès à la commande publique.

ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le dépouillement des candidatures et des offres est exécuté dans les délais les plus courts, suivant la date limite de réception des offres. La séance de dépouillement est non publique.

7.1. Jugement des offres

Les critères de choix retenus pour le jugement des offres sont, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :

Prix : 40 %

Technique : 40 %

Délai : 20 %.

Le détail de pondération est fourni dans le tableau ci-dessous.

Critères	Type d'équipement	Sous critères	Mode de calcul	Notation
Prix	Liste des équipements du scénario prix	Prix du scénario conformément aux quantités indiquées en annexe	30 x (meilleur prix parmi les offres / prix de l'offre étudiée)	30 points
	Liste du catalogue fournisseur hors des équipements du scénario prix	Taux de réduction sur le prix public du catalogue	10 x (taux de réduction de l'offre étudiée / meilleur taux de réduction)	10 points
Technique	Fiches techniques et échantillons	Analyse des fiches techniques	25 x (note des fiches techniques de l'offre étudiée / meilleure note des fiches techniques)	25 points
		Analyse des échantillons	15 x (note des fiches techniques de l'offre étudiée / meilleure note des fiches techniques)	15 points
Délai	Délai de livraison d'une commande normale		20 x (meilleur délai / délai de l'offre étudiée)	20 points

Le délai maximum de livraison d'une commande ne peut pas être supérieur à 35 jours calendaires. Ce délai débute le jour de transmission du bon de commande. Le délai de livraison est pour une commande urgente est au maximum de 7 jours calendaires.

Les prix exprimés dans l'offre des candidats sont appréciés à deux chiffres maximum après la virgule.

Les prix sont obligatoirement, à peine de rejet de l'offre, exprimés dans les bordereaux des prix unitaires (BPU) fournis par l'Administration.

En cas de discordance constatée dans une offre, les prix portés en chiffres sur l'acte d'engagement ou sur les tableaux annexés prévalent sur toutes autres indications de l'offre et le montant du décompte est rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées feront l'objet d'une annexe de mise au point.

7.2. Attribution du marché

Dès qu'il a fait son choix sur les candidatures ou sur les offres, le RPA avise les candidats non retenus et retenus dans les conditions définies respectivement aux articles R2181-3, R2181-4, R2182-1, R2182-2 du code de la commande publique.

ARTICLE 8 : DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES (DLRO) ET HORODATAGE

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est rejeté en tant qu'il est déposé tardivement.

En cas d'indisponibilité technique de la PLACE empêchant le dépôt de l'offre dans les délais impartis ou d'autres difficultés techniques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier la DLRO.

La validité de l'offre s'apprécie au regard de la DLRO en vigueur au moment où l'offre est déposée.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière offre parvenue dans les délais impartis.

MODELE DE POUVOIR

Le présent document permet au mandant, obligatoirement titulaire de la qualité de dirigeant, de donner pouvoir d'engager la société ci-dessous désignée, à un mandataire.

Mandant

Nom :
Prénom :
Qualité :

Certifie par la présente donner pouvoir à

Mandataire

Nom :
Prénom :
Qualité :

Pour engager la personne morale désignée ci-dessous à l'égard du Ministère de la Défense dans le cadre du accord-cadre public pour lequel elle se porte candidate :

Raison sociale :

Adresse complète :

N° de SIRET :

Le mandataire accepte sans restriction les responsabilités ainsi confiées.

Le mandant

Le mandataire

A....., le

A....., le

Signature originale du mandant
et cachet de l'entreprise

Signature originale du mandataire
et cachet de l'entreprise

TERMINOLOGIE

SIGLE	DEFINITION
BMA	Bureau des Marchés et de l'Achat
CCAG	Cahier des Clauses Administratives Générales
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulières
CCP	Cahier des Clauses Particulières
DICOM	Direction du Commissariat d'Outre-Mer
DUME	Document Unique de Marché Européen
FAG	Forces Armées en Guyane
FCS	Fournitures Courantes et Services
GSBdD	Groupement de Soutien de Base de Défense
PLACE	Plateforme des Achats de l'Etat
RPA	Représentant du Pouvoir Adjudicateur
RSMA-G	Régiment du Service Militaire Adapté de Guyane
RC	Règlement de la consultation